

Le procès des Labdacides

“C’EST REPOSANT, LA TRAGÉDIE, PARCE QU’ON SAIT QU’IL N’Y A PLUS D’ESPOIR”

✧ J’ai cru au jour la première ✧

... dit Antigone à la Nourrice qu’il l’a surprise au retour de son hommage secret à son frère défunt. Par cette métaphore du jour elle semble nous appeler à chercher la vérité, rien que la vérité, toute la vérité... mais y a-t-il seulement une vérité dans cette histoire ? Au mieux, sans doute, un compromis à trouver...

À VOUS DE JOUER !

Nous allons faire deux procès : celui d’Antigone, accusée par Créon de nuire à la sécurité de l’Etat, celui de Créon, accusé de tyrannie. Pour ce faire, nous nous appuierons sur les rôles (simplifiés) définis lors d’un procès en assises.



Les étapes décrites au verso ne correspondent pas à un véritable procès, mais nous les suivrons par commodité.

Chacun doit tenir son rôle jusqu’au bout et doit bien l’avoir compris avant que nous

commencions : pas de revirements imprévus !

Avant toute chose, il nous faut préparer ce procès : **d’abord** répartir les rôles (voir au verso).

Ensuite, faire un travail de formulation des idées par groupes. Aidez-vous de l’encadré ci-dessous pour être sûr de ne rien

oublier... **Enfin**, il faudra préparer les discours des avocats : que dire en premier ? Quels arguments mettre en valeur ? Quels procédés rhétoriques utiliser ?



L’Antigone
de Créon, G. Miro

Qui défendriez-vous ?

Le conflit qui oppose Antigone à son oncle Créon paraît impossible à résoudre : Antigone a-t-elle entièrement raison de défier les lois de l’Etat au nom de valeurs familiales ? Créon peut-il, au nom de l’ordre dans la Cité, fouler aux pieds les rituels qui préservent la dignité des morts ?

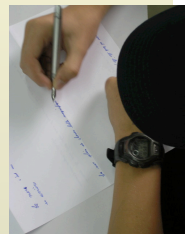


À vos stylos !

Impossible de démarrer ce procès si nous n’avons pas préparé au préalable certains éléments essentiels :

- ➔ Formulation d’une accusation claire (la plainte) : que reproche-t-on exactement à l’accusé(e), en une phrase ?
- ➔ Argumentaires : pour / contre Créon ou Antigone (ce qu’on peut leur reprocher (blâme), ce qu’on peut valoriser (éloge). Coupler ces arguments, les faire se répondre les uns aux autres.

- ➔ Peine requise : que demande exactement l’avocat de la partie civile ?
- ➔ Que demande l’accusé(e) : acquittement, réparation, peine ? Reconnaît ou non les faits ?
- ➔ Peines possibles (Loi) ?



Quelques règles

LES RÔLES À RÉPARTIR

LA COUR :

- ▶ le président
- ▶ assesseur 1
- ▶ assesseur 2
- ▶ greffier

LES AVOCATS

- ▶ l'avocat général
- ▶ l'avocat de la partie civile
- ▶ l'avocat de l'accusé (défense)

LE JURY

- ▶ 9 jurés tirés au sort

LES PARTIES

- ▶ L'accusé
- ▶ Le plaignant

LES TÉMOINS

- ▶ garde 1
- ▶ garde 2
- ▶ nourrice
- ▶ Hémon
- ▶ etc. (tous les personnages de la pièce, mais pas de personnages inventés !)

LE PUBLIC

LE DÉROULEMENT DU PROCÈS

1. Ouverture du procès par le président, qui rappelle qui on juge : plaignant, accusé, date des faits.
2. L'avocat général (celui qui représente la loi "en général" en cas de crime) formule l'accusation telle qu'elle a été enregistrée lors de l'instruction du procès : les faits que le plaignant reproche à l'accusé, leur reconnaissance ou non par l'accusé. Il doit ensuite rappeler la loi : quelles sont exactement les peines encourues ou possibles en fonction des faits reprochés.

3. Réquisitoire (le discours de l'avocat de la partie civile). Son discours consiste à démontrer que la peine demandée par le plaignant est fondée. Il peut appeler à la barre des témoins, y compris le plaignant, peut également demander au greffier de produire des pièces à conviction (remises AVANT le procès). Il formule très clairement la peine qu'il demande (qui doit rentrer dans le cadre de la loi).
4. Plaidoyer (le discours de l'avocat de la défense). Il a les mêmes droits que l'avocat de la partie civile. Ce plaidoyer est préparé, mais il peut évidemment profiter de parler en second pour reprendre des éléments du réquisitoire... Il peut demander 4 choses : l'acquittement (il faut réellement prouver que l'accusé est *totalem* innocent), la liberté (il faut prouver que les accusations, même partiellement vraies, ne méritent pas de peine), une peine (il doit dire laquelle) avec circonstances atténuantes, une peine tout court.

5. Débat éventuel si, au cours du réquisitoire et de la plaidoirie, les avocats ont fait noter par le greffier des objections. Chacun parle à son tour.
6. Délibération du jury, qui devra ensuite décider 3 choses : le jugement (l'accusé est coupable ou non), les circonstances atténuantes (ou non), et la peine attribuée ou réparation exigée.
7. Formulation finale du jugement (par la cour).

RÉPARTITION DE LA PAROLE

Il est rigoureusement interdit de parler de sa propre initiative. Les avocats peuvent toutefois faire enregistrer par la cour une requête ou une objection, qu'il ne pourront formuler qu'APRÈS, lors du débat. Personne, en particulier les parties ou les témoins, ne peut prendre la parole sans y avoir été invité explicitement par la cour.